

PRESENTS : M.M. GARDES Patrick, ROLS Jacques, BONNEMORT Maurice, PARAIRE Gilbert, ESPITALIER Isabelle, BROCARD Fabienne, ALRAN Philippe, VINCENT Agnès, BOYÉ Laurent, LAGARDE Yves, GROUSSET Jean-Noël, LANDOU Jean-Paul, GINIBRE Philippe, ANDRIEU Philippe, THOMAS Claudine, RAMES Murièle.

ABSENTS EXCUSÉS : M.M. RESSIGEAC Pascal, BOUSQUET Evelyne.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour : suppression d'une délibération et rajout de trois délibérations. Le Conseil Municipal donne son accord.

DÉLIBÉRATIONS :

ADHÉSION SYNDICAT MIXTE SCOT :

Monsieur le Maire, suite à l'**avis favorable du conseil communautaire** du 07 décembre 2011 sur la création d'un syndicat mixte portant le SCOT de Cahors et du Sud du Lot et dans la perspective de l'adhésion de la Communauté de Communes de Castelnau-Montratier à ce syndicat mixte, propose au Conseil Municipal d'autoriser la communauté de communes de Castelnau-Montratier à adhérer au syndicat mixte qui portera le SCOT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, émet un avis favorable à la proposition et autorise la Communauté de Communes de Castelnau-Montratier à adhérer au syndicat mixte qui portera le SCOT.

ISOLATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS DE LA GENDARMERIE – DETR 2012 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le problème récurrent concernant l'isolation thermique des bâtiments de la Gendarmerie ; ceux-ci construits en 1972, ne comportent pas d'isolation.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis de 2007 réactualisés relatifs à l'opération ci-dessus.

Pour les opérations imputables de la section d'investissement, éligible à la DETR des communes et aux différents aides, il est retenu :

Isolation thermique des bâtiments de la Gendarmerie

Montant HT : 59 990 €

Le Conseil Municipal :

- approuve le programme présenté ;
- sollicite la DETR des Communes et approuve le plan de financement suivant :

* DETR :	35 %
* Fonds de concours exceptionnel de la Communauté des Communes :	30 %
* Autofinancement :	35 %
- décide d'inscrire la dépenses au budget 2012 ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable des travaux ;
- mandate Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches et présenter tous dossiers.

SIGNATURE ACTE BRU :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 31 octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition de trois portions de terrains en vue d'aménager le carrefour au niveau du magasin SPAR, Halle des Sports, Quercy Blanc Ménager à Monsieur et Madame BRU - FOUCHER.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes pièces du dossier.

PRÊT BANCAIRE OGECE :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 07 décembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition de la propriété à l'OGEC, sise chemin de Clary.

En vue de financer cette acquisition une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander au Crédit Agricole l'attribution du prêt suivant :

- **Montant : 100 000 €**
- **Durée : 20 ans**
- **Périodicité : Mensuelle**
- **Taux fixe : 4,89 %**

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ACHAT PARTIE CHEMIN RURAL AU LIEU DIT « PETIT » PAR MONSIEUR JEAN-PAUL LANDOU :

Monsieur Jean-Paul LANDOU a quitté la séance du Conseil Municipal.

Sur le rapport de Monsieur Maurice BONNEMORT, Adjoint, un avis favorable de principe est donné à la demande suivante :

- Achat d'une partie du Chemin Rural au lieu dit « Petit », formulée par Monsieur Jean-Paul LANDOU.

Ce dossier sera soumis à l'enquête publique.

CONSULTATION CABINET ARCHITECTES – MISE EN ACCESSIBILITÉ :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 4 août 2011, le Conseil Municipal avait confié au cabinet GOUWY - GRIMA - RAMES une mission de base dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public – Maison Jacob et Mairie-.

Suite au retrait de Monsieur Jean-Luc RAMES, architecte, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation auprès de trois architectes.

BAIL COMMERCIAL – CABINET DOCTEUR CÉCILE PAYEN :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande formulée par le Docteur Cécile PAYEN, sollicitant la location de l'immeuble situé 52, Avenue Foch, en vue d'y installer son cabinet médical.

Un bail sera conclut entre les deux parties.

Le Conseil Municipal :

- fixe le montant du loyer à 500 € ;
- dit que le loyer sera perçu à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir

APPROBATION DU DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic de mise en accessibilité des espaces publics établi par les services de la DDT du Lot.

Le Conseil Municipal :

- approuve le dossier présenté,
- dit que les travaux seront échelonnés.

RÉDUCTION DE LA BASE MINIMUM DE 50 % DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) :

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1647 D du Code Général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer un pourcentage de réduction applicable à la base minimum en faveur des assujettis dont le montant hors taxes des recettes ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000 €.

Il précise que ce Pourcentage de réduction ne peut pas excéder 50 %.

Vu l'article 1647 D du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal :

- décide de réduire la base minimum des assujettis dont le montant hors taxes des recettes ou du chiffre d'affaires au cours de la période de référence est inférieur à 10 000 €,
- fixe le pourcentage de réduction à 50%,
- charge le Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

INFORMATIONS :

PROPOSITIONS D'AVENIR DES TERRITOIRES (SÉNAT) :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Président du Sénat concernant un questionnaire destiné aux élus sur leurs attentes et leurs propositions pour l'avenir de nos territoires ; ce courrier sera transmis aux membres du conseil municipal par mail ou chacun pourra compléter le questionnaire en ligne.

LOCAL DE LA POSTE :

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec le responsable de l'immobilier de la Poste au sujet de la restitution à la mairie du local précédemment occupé pour le tri du courrier d'une surface de 67 m². Ce local peut être repris, l'étude de faisabilité de sa future utilisation est en cours.

DEMANDE D'EXONÉRATION TAXE D'HABITATION :

Une demande d'exonération de taxe d'habitation d'un gîte rural a été déposée par un propriétaire ; le Conseil Municipal, afin d'harmoniser le territoire, souhaite que la décision soit prise au niveau de la Communauté des Communes.

ACHAT MAISON GINIBRE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Madame Sylviane GINIBRE informant la municipalité de la mise en vente de sa maison avenue du Général de Gaulle. Affaire sans suite.

COMPTE RENDU SICTOM :

Monsieur Jacques ROLS donne le compte rendu de la dernière assemblée générale du SICTOM où les points suivants ont été abordés :

- Information sur les taux de refus des trois premiers trimestres 2011 – en nette amélioration –
- Information sur l'état d'avancement de l'étude d'optimisation des tournées ;
- Point budgétaire section de fonctionnement et d'investissement ;
- Convention médecine du travail ;
- Création poste de Rédacteur Chef à temps non complet.

PLAQUE COMMÉMORATIVE ANCIENS D'ALGÉRIE :

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec les membres de la FNACA et présente une ébauche de la plaque qui sera mise en place au Monument aux Morts.

MAISON DE RETRAITE SAINT-LUC :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Préfet concernant le dossier sécuritaire de l'établissement.

Monsieur le Préfet :

- rappelle l'avis défavorable émis depuis plusieurs années par la Commission départementale de Sécurité en matière d'incendie et de sécurité ;
- dit que cette situation ne peut durer ;
- nous impose de lui présenter une solution pour le 31 mars 2012.

Monsieur le Maire, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, évoque l'avancée du dossier.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – SALLES DES FÊTES :

Un projet de règlement intérieur est présenté au Conseil Municipal ; il sera transmis par mail aux conseillers municipaux pour avis et sera mis en place prochainement.

CORRESPONDANT CNIL :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Présidente de la CNIL demandant, dans un cadre volontariste, la désignation d'un correspondant.

CONTRAT ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé avec l'entreprise SPIE un contrat pour l'entretien de l'éclairage public. Afin d'améliorer ce service, il a été décidé que l'entreprise vérifierait systématiquement l'ensemble des réseaux toutes les premières semaines pleines de chaque mois.

PIGEONS :

Une battue aux pigeons sera organisée dans le courant du mois de février.